

RÉUNION DU CONSEIL 5 JUILLET 2016

Mardi, le 5^e jour du mois de juillet 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Richard Tessier, conseiller;

Est absent :

M. Michel Grosleau, maire;

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Thérèse Gravel, mairesse suppléante.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale par intérim, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2016
5. Approbation des comptes et salaires
6. Compte-rendu des élus
7. Affaires nouvelles
 - 7.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Nomination d'une secrétaire-trésorière par intérim
 - 7.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.3. TRANSPORT
 - a) Installation de lumières de rue
 - b) Reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2015
 - 7.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Étude de la qualité de l'air - Édifice Flore Irène Gagnon
 - b) Directive de changement # 31
 - 7.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Plan d'action - Égout débordement
 - b) Autorisation pour signature - Vente de terrain numéro 209-10
 - c) Demande d'un citoyen pour un fossé ou tranchée - Rue

Saint-Joseph

7.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Demande d'appui du club de l'Âge D'Or - Subvention

7.7. AUTRES

- a) Achat de calendriers historiques sur la Mauricie
b) Demande d'utilisation de la salle Honoré Lacerte gratuitement
c) Demande d'autorisation de passage - Parcours Tour Paramédic Québec

7.8. CORRESPONDANCES

7.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

7.10. Période de questions diverses

7.11. Clôture de la séance

2016-07-103

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-104

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2016.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-105

5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de juin, portant les numéros 8868 à 8873, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2032 à 2044 inclusivement, pour une somme globale de 65 370,11\$. Les comptes à payer portant les numéros 8874 à 8920 inclusivement et totalisant la somme de 18 630,72 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

6. COMPTE-RENDU DES ÉLUS

Certains élus municipaux font un compte-rendu de leurs dossiers respectifs.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-07-106

7.1.a) NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Julie Trépanier, CPA, au poste de secrétaire-trésorière par intérim pendant l'absence de Mme Francine Masse et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ces tâches.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.3 TRANSPORT

2016-07-107

7.3.a) INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'installation de deux lumières de rue près du 671 de la rue Principale.

DE mandater Langlois Électrique-La-Pérade inc. de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour l'installation de ces lumières pour le prix de 505,07 \$ chacune, plus les taxes applicables.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-108

7.3.b) REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2015

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 78 019,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B, ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces

routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

7.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2016-07-109

7.4.a) ÉTUDE DE LA QUALITÉ DE L'AIR - ÉDIFICE FLORE IRÈNE GAGNON

CONSIDÉRANT que des odeurs désagréables et persistantes surviennent dans le local de la bibliothèque et le local du lieu de rencontre;

CONSIDÉRANT les offres de services suivantes :

- 1 - Airmax environnement : 650,00 \$, plus taxes
- 2 - Expertise en bâtiment Champagne inc. : entre 2 170,00 \$ et 2 440,00 \$, plus taxes
- 3 - Géostar inc. : 1 450,00 \$, plus taxes

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à une analyse de la qualité de l'air dans ces deux locaux, afin de connaître la cause de ce problème.

DE mandater la firme Airmax Environnement pour cette étude, pour la somme de 650,00 \$, plus les taxes applicables.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-110

7.4.b) DIRECTIVE DE CHANGEMENT # 31

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le paiement à l'entreprise G.N.P. inc., de la directive de changement suivante :

- Directive numéro 31 au montant de 21 890,65 \$, taxes en sus.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

7.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2016-07-111

7.5.a) PLAN D'ACTION - ÉGOUT DÉBORDEMENT

CONSIDÉRANT que le projet de développement fait l'objet d'une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT les débordements ayant eu lieu au poste de pompage existant;

CONSIDÉRANT que le projet est visé par la position ministérielle sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain fasse parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en oeuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (maximum trois ans).

D'assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements, selon un échéancier à convenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (maximum cinq ans).

DE tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage, visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-112

**7.5.b) AUTORISATION POUR SIGNATURE - VENTE DE TERRAIN
NUMÉRO 209-10**

Le conseiller, M. Louis-Philippe Gravel, se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT la promesse d'achat-vente intervenue entre la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, M. Louis-Philippe GRAVEL et Mme Ariane GERMAIN, le 30 juin 2016, visant la vente d'un immeuble;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain vende à M. Louis-Philippe GRAVEL et Mme Ariane GERMAIN, l'immeuble suivant :

Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, connu et désigné comme étant la subdivision DIX du lot originaire numéro DEUX CENT NEUF (209-10) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Prosper, circonscription foncière de Champlain; sans bâtisse.

QUE cette vente soit faite sans la garantie légale.

QUE l'acquéreur devienne propriétaire de l'immeuble à compter de la date de signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec possession et occupation à cette même date.

QUE les frais et honoraires de l'acte de vente notarié à intervenir soient à la charge de l'acquéreur.

QUE les répartitions d'usage seront faites par les autorités municipales et scolaires, suite à l'émission de l'avis d'évaluation au nom de l'acquéreur.

QUE cette vente soit faite pour le prix de SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS (6 987,00 \$) payable par l'acquéreur à la Municipalité, lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec les taxes (TPS & TVQ) qui y sont applicables.

QUE l'acte de vente notarié à intervenir comprenne également différentes

déclarations et obligations usuelles à y être faites par les parties ainsi que les mentions et déclarations requises aux termes de différentes lois, notamment et sans limitation, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la taxe de vente du Québec et la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain, l'acte de vente notarié à intervenir devant Me Martine Baribeau, notaire, de même que tous documents y relatifs, à y faire toutes les déclarations requises et généralement signer, convenir et faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-113

7.5.c) DEMANDE D'UN CITOYEN POUR UN FOSSÉ OU TRANCHÉE - RUE SAINT-JOSEPH

La conseillère, Mme Andrée Perron, se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

CONSIDÉRANT la demande (troisième fois) de M. René Gravel en date du 8 juin 2016, voulant que la Municipalité procède au creusage d'un fossé ou d'une tranchée filtrante avec avaloir, sur l'emprise de route, entre la rue Saint-Joseph et son terrain portant le numéro P-98;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la requête de M. Gravel, selon certaines conditions qui lui seront proposées ultérieurement.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

7.6 LOISIR ET CULTURE

2016-07-114

7.6.a) DEMANDE D'APPUI DU CLUB DE L'ÂGE D'OR - SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande d'appui du club de l'Âge d'Or, afin d'adresser une demande d'aide financière au Gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'appuyer la demande de subvention faite par le club de l'Âge D'Or de Saint-Prospér-de-Champlain, pour l'acquisition d'un réfrigérateur, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un téléviseur et pour la rénovation du plancher de leur local, ainsi que le plancher de la salle Honoré-Lacerte de l'édifice Flore Irène Gagnon.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

7.7 AUTRES

2016-07-115

7.7.a) ACHAT DE CALENDRIERS HISTORIQUES SUR LA MAURICIE

CONSIDÉRANT qu'aucun montant d'argent n'a été prévu au budget de l'année en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'aucun montant ne sera accordé pour cette année.

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au requérant pour l'informer de cette décision et lui proposer que toute demande financière à venir soit soumise au conseil municipal au mois de novembre de chaque année.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-116

7.7.b) DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE HONORÉ LACERTE GRATUITEMENT

CONSIDÉRANT la demande de Mme Johanne Tremblay, d'utiliser gratuitement la salle Honoré-Lacerte, située à l'intérieur de l'édifice Flore Irène Gagnon lors de mauvais temps;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE prêter gratuitement, lors de mauvais temps seulement, la salle Honoré-Lacerte à Mme Johanne Tremblay, dans le cadre des séances d'exercices Essentrics qu'elle donne en plein air à Saint-Prospere-de-Champlain.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

2016-07-117

7.7.c) DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - PARCOURS TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de la Coopérative des Paramédics de l'Outaouais, de traverser à vélo la municipalité lors de leur première édition du Tour Paramédic Québec, le vendredi 16 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à rendre hommage aux paramédics militaires et civils;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser l'organisme Coopérative des Paramédics de l'Outaouais, à traverser à vélo notre municipalité le vendredi 16 septembre 2016.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

7.8 CORRESPONDANCES

7.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

7.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2016-07-118

7.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 38.

Vote demandé par Thérèse Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, la mairesse suppléante atteste qu'elle est réputée avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Thérèse Gravel
Mairesse suppléante

Sandra Turcotte
Directrice générale par intérim